

HE LAVANDE BIOLOGIQUE

Nous, société ALSEO, attestons par ce document que ce produit est conforme au règlement (CE) n° 1223/2009 du parlement européen et du conseil, du 30 novembre 2009, relatif aux produits cosmétiques. Il faut cependant noter les restrictions suivantes concernant le produit selon les annexes II à VI du règlement (l'absence de résultat signifie qu'à notre connaissance, aucune substance composant ce produit n'est listées dans ces annexes):

ANNEXE III : LISTE DES SUBSTANCES QUE LES PRODUITS COSMÉTIQUES NE PEUVENT CONTENIR EN DEHORS DES RESTRICTIONS PRÉVUES

Numéro d'ordre	Nom chimique/DCI	Dénomination commune du glossaire des ingrédients	N° CAS	N° CE	Type de produit, parties du corps	Concentration maximale dans les préparations prêtes à l'emploi	% en p/p dans le concentré	Autres	Libellé des conditions d'emploi et des avertissements
77	2H-1-Benzopyrane-2-one	Coumarin	91-64-5	202-086-7			0,1	La présence de la substance doit être indiquée dans la liste des ingrédients visés à l'article 19, paragraphe 1, point g), lorsque sa concentration est supérieure: -à 0,001% dans les produits sans rinçage -à 0,01% dans les produits à rincer	
78	(2E)-3,7-Diméthyl-2,6-octadiène-1-ol	Geraniol	106-24-1	203-377-1			0,5	La présence de la substance doit être indiquée dans la liste des ingrédients visés à l'article 19, paragraphe 1, point g), lorsque sa concentration est supérieure: -à 0,001% dans les produits sans rinçage -à 0,01% dans les produits à rincer	

HE LAVANDE BIOLOGIQUE

84	3,7-Diméthyl-1,6-octadiène-3-ol	Linalool	78-70-6	201-134-4			35	La présence de la substance doit être indiquée dans la liste des ingrédients visés à l'article 19, paragraphe 1, point g), lorsque sa concentration est supérieure: -à 0,001% dans les produits sans rinçage -à 0,01% dans les produits à rincer	
88	d-Limonene; (4R)-1-Méthyl-4-(1-méthyléthényl) cyclohexène	Limonene	5989-27-5	227-813-5			0,6	La présence de la substance doit être indiquée sur la liste des ingrédients visés à l'article 19, paragraphe 1, point g), lorsque sa concentration est supérieure: - à 0,001% dans les produits sans rinçage, - à 0,01% dans les produits à rincer. Indice de peroxyde inférieur à 20 mmoles/L15	
174	Amylvinylcarbinyl acetate; 1-Octèn-3-yl acétate	Amylvinylcarbinyl acetate	2442-10-6	219-474-7	Autres produits	0,3%	0,9		
					Produits bucco-dentaires		0,9		

HE LAVANDE BIOLOGIQUE
